

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

Organisme : Agence technique des transports terrestres.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres.

Objet de la prestation : Transcription d'opposition sur la mutation d'un véhicule.

Conditions d'obtention

Opposition sur la mutation d'un véhicule déjà immatriculé.

Pièces à fournir

- Demande présentée sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;
- Une ordonnance du tribunal ou un titre exécutoire en deux copies,
- Un reçu de paiement des droits exigés ou, une attestation d'exonération de ces droits.

OBSERVATION :

Est considérée comme nulle toute opposition effectuée après la vente du véhicule par le débiteur.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier ; - Transcription de l'opposition.	-L'intéressé ; - Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn.

Lieu de dépôt du dossier
Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

Délai d'obtention de la prestation
Environ 30 mn.

Références législatives et /ou réglementaires
Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.